

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

| | | | |
|----|------|-----|----|
| N° | 2024 | 019 | 15 |
|----|------|-----|----|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

| | |
|---|--|
| DATE DE CONVOCAION 28 mars 2024 | L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire. |
| DATE D'AFFICHAGE 28 mars 2024 | <u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| EN EXERCICE : 25 | <u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME CHARREAU par M. FRIMON-RICHARD |
| PRÉSENTS : 19 | <u>Absents excusés</u> : M. SIPA et M. JACQUIN |
| VOTANTS : 21 | <u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. BREHIER a été élu secrétaire de séance. |

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°008
EXTENSION MATERNELLE MICHELET

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n°008 –
Extension Maternelle MICHELET.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

| Numéro Opération | Libellé | AP | CP 2023 | CP 2024 |
|---------------------|----------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| 008 | Extension Maternelle MICHELET | 250 000,00 € | 30 000,00 € | 220 000,00 € |

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

**Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de
programme et crédits de paiement (AP/CP),**

Vu l'instruction comptable M57,

**Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du
24/11/2022,**

VU les délibérations n° 2023-017-15 et n° 2023-073-15,

CONSIDÉRANT l'avancement du projet,

La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

| Numéro Opération | Libellé | AP | CP 2023 | CP 2024 |
|------------------|-------------------------------|--------------|------------|--------------|
| 008 | Extension Maternelle MICHELET | 275 000,00 € | 5 000,00 € | 270 000,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 008 à :275 000,00 € TTC

DÉCIDE de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2023 : 5 000,00 € TTC

Exercice 2024 : 270 000,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 5/04/24
et de la publication le : 8/04/24
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT